

MOUVEMENT DE L'EMPLOI 2022

Calendrier : déroulement chronologique des opérations

DATES	ETAPES	DEEP	Chef d'établissement	Enseignant	DDEC
17 janvier	Publication de la circulaire	Publication de la circulaire du mouvement de l'emploi	Diffusion aux enseignants et affichage.	Lecture des formalités à accomplir pour demander sa mutation.	
du 24 janvier au 4 février	Déclaration en ligne des intentions de participer au mouvement de l'emploi pour tous les candidats		Mise à disposition des enseignants d'un ordinateur avec accès à internet.	déclare en ligne leur souhait de participer au mouvement et en informe leur CE site i.mouv-1DP	
21 février	Etat des emplois	Envoi de l'état des postes aux chefs d'établissement			
1 ^{er} mars			Retour de l'état des postes à la DEEP, un double est adressé à la DDEC		Prend connaissance de la liste des postes de chaque établissement
8 mars	PUBLICATION des emplois	Diffusion de la liste des emplois	Affichage dans les établissements et information aux enseignants.	S'informe des emplois déclarés et prépare leurs vœux	
du 8 mars au 27 mars	Saisie des vœux Dépôt des dossiers de candidatures		Mise à disposition d'un ordinateur avec connexion internet.	Saisie des vœux et dépôt du dossier de candidature auprès de chaque chef d'établissement	
27 mars	Date limite de dépôt des dossiers auprès de la DDEC			Saisie de la fiche de renseignements de la CIDE et envoi de la liste des vœux faits en ligne à la DDEC d'Aix-Digne-Gap ou de Marseille	Reçoit la fiche de renseignements de la CIDE de chaque enseignant avec les pièces justificatives et la liste des vœux faits en ligne
1 ^{er} avril	Date limite de dépôt des dossiers auprès des chefs d'établissement		Reçoit les dossiers	Dépose un dossier de la DEEP par poste souhaité Si électroniquement copie DEEP	
8 avril	Les dossiers de candidatures sont remis à la DEEP	Reçoit les dossiers de candidature et l'avis du chef d'établissement	Fait parvenir en un seul envoi l'ensemble des dossiers avec l'accusé de réception * à la DEEP *une copie à la DDEC		Reçoit un double de l'accusé de réception de chaque candidature
29 avril	CIDE	1 ^{re} phase du mouvement	Reçoit la proposition de candidature de la CIDE	Reçoit la proposition d'affectation	Commission interdiocésaine de l'emploi
du 30 avril au 16 mai	Etude de la proposition de la CIDE		Reçoit les enseignants qui sont proposés pour chaque poste	Contacte le Chef d'établissement pour RDV	
..... (à confirmer)	1 ^{er} mouvement du 13	CCMI 1 ^{er} mouvement Affectation sur les postes de direction et les postes vacants	est représenté par les délégués à la CCMI. Peut donner un avis motivé sur la candidature reçue. Copie à la DDEC.	est représenté par les délégués à la CCMI.	Reçoit une copie du courrier.
24 mai	CIDE	2 ^e phase suite	Reçoit la proposition de candidature de la CIDE	Reçoit la proposition d'affectation	
du 24 mai au 7 juin	Etude de la proposition de la CIDE		Reçoit les enseignants qui sont proposés pour chaque poste	Est reçu par le chef d'établissement	
..... (à confirmer)	2 ^{ème} mouvement du 13	CCMI 2 ^{ème} mouvement les lauréats concours et les candidats sur postes libérés	est représenté par les délégués à la CCMI.	est représenté par les délégués à la CCMI.	
10 juin	CIDE	3 ^e phase suite	Reçoit la proposition de candidature de la CIDE	Reçoit la proposition d'affectation	
28 juin	CIDE	Placement des PES	Reçoit la proposition de candidature de la CIDE	Reçoit la proposition d'affectation	

Les enseignants qui ont reçu l'agrément de la tutelle pour remplir une mission de chef d'établissement en septembre 2021 doivent participer au mouvement de l'emploi.